

GESTION DU PATRIMOINE DU CHEF D'ENTREPRISE

Protection sociale et rémunération du chef d'entreprise. Quelles stratégies désormais ?

La société FAC JD propose une formation de 14 HEURES

A PARIS

LES 2 ET 3 AVRIL 2015

DE 9H00 à 17H30



Animation : PIERRE YVES LAGARDE

Conseil en systèmes de rémunération et de protection sociale
Chargé d'enseignement auprès de l'Université Paris Dauphine, l'ESCP
Europe

GESTION DU PATRIMOINE DU CHEF D'ENTREPRISE

La rémunération du chef d'entreprise. Quelles stratégies désormais ?

Objectifs de la formation :

Plan de la formation :

I – Cartographie des dirigeants au regard de la rémunération et de la protection sociale

II - Assujettissement des rémunérations et dividendes aux charges sociales : les difficultés pratiques

Le match Salarié / TNS

Comment déclarer les dividendes aux organismes sociaux ?

Faut-il appliquer l'abattement de 40 % ? Les avis divergent. Pourquoi ?

Qui est concerné dans le cercle familial du gérant ?

Dans quel ordre faut-il opérer les calculs ?

Étude approfondie des conséquences chiffrées

III - Que conseiller aux clients désormais ? Les trois principales questions pour 2015 :

1. Le gérant majoritaire doit-il (re)devenir salarié assimilé ?

Étude des avantages et inconvénients d'une telle décision, en retenant 4 hypothèses de revenus : 50, 100, 150 et 500 K€ annuels.

2. Le professionnel libéral a-t-il encore un intérêt à créer une société ?

Étude de cas, selon qu'un besoin de financement, professionnel ou immobilier, existe ou non ?

3. Quand faut-il encore préférer les dividendes à la prime de bilan ?

Présentation des résultats, en faisant varier le taux d'IS (33,33 % ou 15 %), la caisse de retraite (commerçant ou profession libérale), le montant du revenu sous-jacent à la distribution et le montant de la distribution. Ces calculs seront opérés pour des distributions non assujetties aux charges sociales, d'abord, puis assujetties, ensuite.

IV – La mission planification retraite

La retraite du chef d'entreprise nécessite l'intervention de deux spécialistes aux compétences bien distinctes.

- ✓ **Au moment du départ en retraite**, l'intervention du **spécialiste de la liquidation des droits**, qui vérifiera la justesse des calculs de pension opérés par les régimes de retraite du client. Il doit parfaitement maîtriser leur réglementation du moment, aride, changeante et complexe.
- ✓ **Bien avant le départ en retraite**, l'intervention du **conseil en stratégie retraite**. Il n'a pas vocation à être incollable sur les règles de liquidation du moment ; elles ont le temps de changer, plusieurs fois sans doute, avant le départ en retraite du client. Il doit par contre apporter une véritable valeur ajoutée pour élaborer une stratégie de préparation de la retraite, économiquement cohérente et fiscalement optimisée.

V – L'épargne salariale

L'état des lieux

Bonnes pratiques et risques d'abus

Les nouveautés de la loi Macron



PROTECTION SOCIALE ET REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner à
FAC Jacques DUHEM
38 rue du Maréchal Fayolle 63500 ISSOIRE

Participant

NOM	
Prénom	
Téléphone	
Adresse électronique	

Participera à la formation " " qui aura lieu

à **PARIS LES 2 ET 3 AVRIL 2015** DUREE **14 HEURES**

Facturation

Entreprise/Société	
SIRET	
Adresse	
CP - VILLE	

Montant

Prix unitaire HT	TVA (20%)	Prix unitaire TTC
680,00 €	136,00€	816,00 €

Règlement

Chèque Virement sur le compte*

* BNP PARIBAS RIB 30004 00147 00010079003 08 / IBAN FR76 3000 4001 4700 0100 7900 308

ATTENTION : L'inscription ne sera validée qu'à réception du règlement, une confirmation vous sera alors adressée par mail.

Le lieu de la formation



Adresse :

10 rue Traversière 75012 Paris

Téléphone :

Tel : 01 40 26 40 00

Gares :

Gare de Lyon

Gare d'Austerlitz

RER :

Lignes A et D

Métro :

Ligne 1 station Gare de Lyon (sortie 1 – Boulevard Diderot)

Ligne 14 station Gare de Lyon (Sortie 13 – Rue Van Gogh)

Bus : 20 / 54 / 57 / 61 / 63 / 65 / 87 / 91

Parkings :

Lyon-Diderot : 198 Rue de Bercy

Effia : 2 rue traversière

